

dossier de presse

Éric DELAFOY
Directeur communication & marque

06 07 11 84 52
edelafoy@yvelines.fr

SÉANCE DÉPARTEMENTALE

Vendredi 19 décembre 2025

-  yvelines.fr
-  [Yvelines.78](#)
-  [Les_Yvelines](#)
-  [Conseil Départemental des Yvelines](#)
-  [Département des Yvelines](#)



Yvelines
Le Département

SOMMAIRE

FAMILLE ET ENFANCE

- Cinq associations soutenues pour leur action de prévention sociale

RURALITÉ

- Mobilité durable : Aide exceptionnelle aux communes touchées par les inondations de 2024
- Le Contrat Rural Yvelines+ est prolongé jusqu'au 31 décembre 2027
- Nouveaux Contrats Ruraux et CRY+ pour quatre communes
- Nouvelle convention de partenariat avec l'agence départementale IngénierY'

SANTÉ

- Une nouvelle maison médicale à Ecquevilly
- Maison médicale de Saint-Arnoult-en-Yvelines : ajustement de l'emprise foncière
- Un contrat local de santé à Vernouillet pour réduire les inégalités
- Renouvellement de l'appel à projets « Santé en cultures » et adoption des partenariats culturels pour « Yvelines musées solidaires » en 2026

ENVIRONNEMENT

- Patrimoine naturel, le Département poursuit la gestion durable de ses forêts

SPORT

- Nouveau programme Sport et Solidarités 2026-2028



Aider les familles et protéger les enfants sont deux missions essentielles assurées par le Département qui joue également un rôle de prévention auprès des familles qui rencontrent des difficultés. © CD78

FAMILLE ET ENFANCE

Cinq associations soutenues pour leur action de prévention sociale

Le Département des Yvelines a fait de la prévention un axe stratégique majeur pour agir en amont des vulnérabilités sociales, sanitaires, éducatives et économiques qui fragilisent les jeunes Yvelinois.

Pour mener à bien ses missions, la collectivité collabore avec des associations qui déploient des actions sur le terrain. C'est à ce titre que cinq d'entre elles ont bénéficié d'une subvention d'un montant total de 80 000 €.

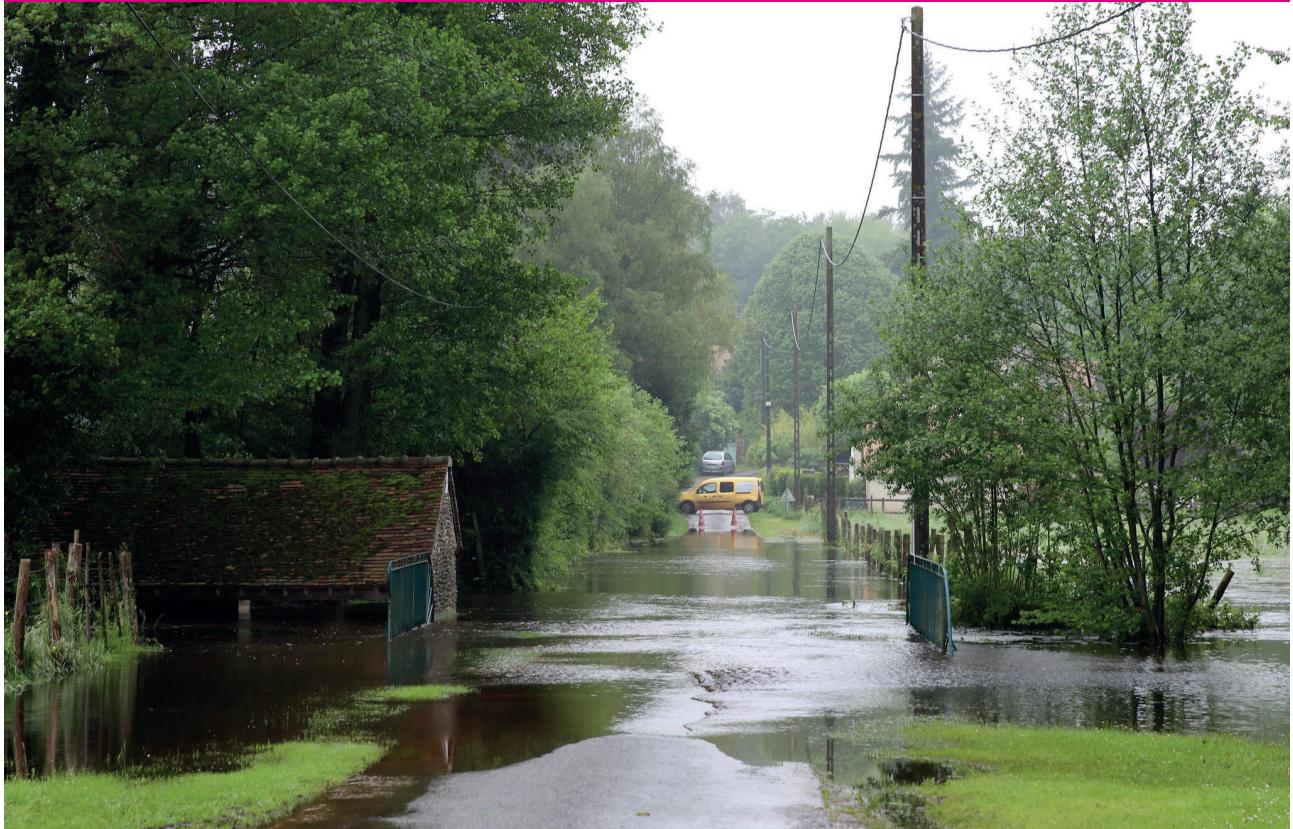
La politique de prévention de la collectivité s'articule autour des enjeux d'égalité des chances et de prévention des violences. Elle vise à repérer de façon précise les signaux de fragilité, prévenir les ruptures et soutenir les parcours de vie. Dans le cadre du Contrat départemental des Solidarités conclu avec l'État, l'axe « Prévention de la pauvreté et lutte contre les inégalités dès l'enfance » avait été retenu avec pour objectif le déploiement d'interventions pour accompagner les jeunes sur les temps scolaires et extra-scolaires.

AU SOUTIEN DE CINQ ASSOCIATIONS PORTEUSES D'ACTIONS NOVATRICES

La sortie partielle du Pacte des solidarités engagé en 2024 a imposé une réévaluation des actions de prévention soutenues par le Département pour répondre à ses priorités locales identifiées. Au titre de la politique départementale de prévention et de santé pour l'année 2025, un montant total de subvention de 80 000 € a été attribué à cinq associations porteuses d'actions novatrices, mobilisant la participation active des jeunes et des familles et correspondant aux axes prioritaires de la stratégie de prévention et de santé du Département.

ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR CHAMP D'ACTION

- Volet prévention des violences et des comportements à risque : actions menées par les associations Colosse aux pieds d'Argile (16 000 €) et Couples et Familles (10 000 €).
- Volet lutte contre l'inégalité des chances : actions menées par les associations Athena (16 000 €) et Olympio (16 000 €).
- Volet valorisation des compétences parentales et accompagnement des mères mineures : actions menées par l'association PEP75 avec le projet SAMELY (22 000 €).



©CD78

RURALITÉ

Mobilité durable : aide exceptionnelle aux communes touchées par les inondations de 2024

Le Conseil départemental a adopté le programme d'aide exceptionnelle aux communes rurales de moins de 2 000 habitants pour la remise en état des voiries communales.

Ce programme a pour but d'accompagner les communes rurales durement touchées par les épisodes d'inondations exceptionnels de l'automne 2024, ainsi que celles dont les voiries sont profondément dégradées et ne permettent plus d'assurer les conditions de sécurité de circulation.

Une subvention exceptionnelle à 22 communes a ainsi été votée pour un montant total de 582 486€. Sont concernées 14 communes impactées par les inondations exceptionnelles de l'automne 2024, pour un montant total de subventions de 427 971 €. Il s'agit de Auffargis, Bullion, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Choisel, Emancé, Hermeray, Lévis-Saint-Nom, Longvilliers, Ponthévrard, Raizeux, Sainte-Mesme, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Vieille-Eglise-en-Yvelines.

Sont également concernées 8 communes dont les voiries ont subi des dégradations altérant les conditions de sécurité des circulations pour un montant total de subventions de 154 515 €. Il s'agit de Blaru, Gouillières, Les Loges-en-Josas, Les Mesnuls, Moisson, Neauphlette, Orvilliers et Prunay-le-Temple.

Prolongation du Contrat Rural Yvelines+ jusqu'au 31 décembre 2027

Le Département est le premier partenaire des communes.

COMMUNES RURALES



31 M€
de subventions
d'investissement
de 2017 à juin 2025

Grâce aux subventions départementales Contrat Rural Yvelines+ (CRY+), complémentaires du Contrat Rural (subventions du Département et de la Région), les maires des communes de moins de 2 000 habitants peuvent cumuler ces deux aides pour développer leurs équipements et améliorer le cadre de vie des habitants.

Malgré un contexte budgétaire très contraint, le Département maintient son soutien auprès des collectivités rurales avec 156 Contrats Ruraux adoptés entre 2017 et juin 2025, dont 117 ont été complétés par un CRY+, pour un montant total de subventions départementales de 31,1 M€. Le Département a donc apporté un soutien très conséquent aux collectivités rurales en mobilisant d'importantes subventions d'investissement pour financer les projets de 4 syndicats intercommunaux et **111 communes**, soit **72 % des communes yvelinoises éligibles**. Parmi ces communes, 38 ont bénéficié d'au moins 2 contrats depuis 2017.



©CD78

Nouveaux Contrats Ruraux et CRY+ pour quatre communes

Les élus ont approuvé l'attribution de 4 Contrats Ruraux et de 3 Contrats Ruraux Yvelines+, CRY+, pour les villages de Dammartin-en-Serve, Fontenay-Saint-Père, Lévis-Saint-Nom et Saint-Martin-la-Garenne, pour un montant total de 869 387€. Ces quatre communes ont été accompagnées par l'agence technique départementale IngénierY'.



© CD78

Nouvelle convention de partenariat avec l'agence départementale IngénierY'

100 % dédiée aux communes rurales, l'agence technique départementale IngénierY' a été créée en 2014 pour apporter une expertise technique, juridique et administratives aux communes de moins de 2 000 habitants.

Ses experts, ingénieurs, conservateurs du patrimoine rural, juristes... interviennent dans des opérations d'aménagement et d'urbanisme, pour des travaux de voirie, la rénovation et la conservation du patrimoine rural (églises, lavoirs, monuments aux morts...), ou encore la mise aux normes énergétiques d'équipements publics. Elle a aussi en 2025 accompagné trois projets de maisons médicales (Ablis, Bonnières-sur-Seine et Saint-Arnoult-en-Yvelines).

L'agence compte à ce jour 192 communes adhérentes, 6 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et 10 syndicats membres, soit plus de **95 % des collectivités rurales concernées dans les Yvelines.**

Par la nouvelle convention annuelle 2026, le Département approuve une aide financière de 785 000 € pour permettre à IngénierY' de poursuivre son action.



De nombreuses maisons médicales ont déjà été inaugurées sur le territoire yvelinois. ©CD78

SANTÉ

Une nouvelle maison médicale à Ecquevilly

Le Département des Yvelines soutient la santé de proximité avec la future maison médicale d'Ecquevilly. Située en centre-ville, elle accueillera une dizaine de professionnels de santé et contribuera à créer un pôle médico-social.

Face à la désertification médicale, le Département a engagé en 2017 une politique ambitieuse de soutien à l'offre de santé via le lancement d'un appel à projets (AAP) Maisons médicales 2017-2019, avec un budget de 32 M€. Cela permettra, à terme, la création de 22 maisons médicales, dont 8 sous maîtrise d'ouvrage départementale et 14 sous maîtrise d'ouvrage communale. Aujourd'hui, le taux d'occupation des 14 maisons médicales déjà ouvertes s'élève à 90 % pour 134 professionnels de santé, dont 39 médecins généralistes.

Début 2021, la commune d'Ecquevilly a sollicité l'aide du Département pour la construction d'une maison médicale sur son territoire. Cette dernière sera construite en centre-ville, à proximité de la Mairie et de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) gérée par le Syndicat intercommunal Handi Val de Seine pour y créer, à terme, un pôle médico-social de proximité.

La maison médicale d'une superficie de 181 m² comprendra 4 cabinets et un pôle de kinésithérapie, pour une dizaine de professionnels de santé (certains cabinets pouvant être mutualisés) dont 3 pour des médecins généralistes. Le projet inclut la démolition du bâtiment existant sur la parcelle retenue.

UN PROJET LÉGÈREMENT MODIFIÉ

Ce projet s'est révélé plus complexe que prévu à mettre en œuvre, car il a nécessité la démolition préalable du bâtiment existant. Des contraintes architecturales ont en outre augmenté les coûts, pour un budget total de 1,7 M€. Rendu possible grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, avec une subvention de 200 000 €, le reste à charge du Département pour la maison médicale départementale d'Ecquevilly s'élèvera donc à 1,5 M€.

La maison médicale sera construite sur la parcelle communale AB n°270 que le Département doit acheter pour en devenir propriétaire, la gestion restant assurée par la Commune. Un courrier a été adressé début 2025 pour demander l'acquisition de la parcelle au prix symbolique de 1 €. Le Département s'engage à réaménager une partie de la parcelle appartenant à Handi Val de Seine et à sécuriser l'accès à la MAS en installant un nouveau portail, en contrepartie d'une servitude gratuite de passage. La commune et Handi Val de Seine ont toutes deux accepté cette proposition. Les frais, estimés à 5 000 €, seront entièrement pris en charge par le Département. Les travaux de cette future maison médicale pourront démarrer dans le courant de l'année 2026 pour une livraison à l'été 2027.

Maison médicale de Saint-Arnoult-en-Yvelines : ajustement de l'emprise foncière

Dans le cadre de sa politique de santé de proximité, le Département développe la maison médicale de Saint-Arnoult-en-Yvelines sur un terrain réaménagé de 762 m², complété par un échange foncier avec la commune. Cette structure accueillera une quinzaine de professionnels de santé, dont cinq médecins généralistes, pour renforcer l'accès aux soins.

En 2020, le Département a acquis plusieurs parcelles pour 160 000 €, afin de permettre la réalisation d'une maison médicale.

La reconfiguration du projet a conduit à revoir son implantation sur le foncier acquis, situé en partie sur un parking public et en limite d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Pour préserver ces usages et réduire l'impact sur le stationnement, il a été décidé de déplacer légèrement le bâtiment. Mais ce repositionnement nécessite un ajustement foncier. Le Département doit ainsi acquérir une partie de terrains communaux et céder, en échange, des parcelles départementales.

Un échange sans soule a été retenu :

- Acquisition par le Département : parcelles communales AW 404, 407 et 408 (497 m²)
- Cession à la commune : parcelles départementales AW 411 et 414 (497 m²)

La Direction de l'Immobilier de l'État a évalué les deux ensembles fonciers à 170 000 € chacun. Les parcelles communales ont été désaffectées le 18 juillet 2025 puis déclassées par délibération du 23 septembre 2025. Un échange approuvé par le conseil municipal le 16 décembre 2025. Les parcelles départementales relevant du domaine privé, seule la délibération sur l'échange est nécessaire côté Département. Les frais d'acte, estimés à 5 000 €, sont pris en charge par le Département.

Le projet révisé porte donc sur une maison médicale de plain-pied de 330 m², comprenant 13 cabinets pour une quinzaine de professionnels, dont 5 médecins généralistes (cabines mutualisables). Les travaux ont débuté à l'automne 2025 pour une ouverture prévue début 2027. La gestion de l'équipement, propriété du Département, sera confiée à la commune par une convention de mise à disposition.



© CD78

Un contrat local de santé à Vernouillet pour réduire les inégalités

À Vernouillet, le Contrat Local de Santé (CLS) renforce l'accès aux soins et aux droits, en particulier dans le quartier du Parc. Coordonné par la commune et ses partenaires, il fixe une feuille de route pour mieux informer les habitants, développer la prévention et promouvoir la santé mentale, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales.

Vernouillet, commune de 10 000 habitants marquée par des contrastes sociaux, compte un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville : le quartier du Parc, où vit un quart de la population. Un contrat de ville y est déjà déployé pour réduire les inégalités. Dans ce contexte, le Contrat Local de Santé vient renforcer l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants. Les Vernolitains, et en particulier ceux du Parc, font face à un manque d'offre de soins et à des difficultés sociales qui impactent leur santé : accès aux droits, logement, hygiène de vie...

Le diagnostic de santé 2024 a confirmé la nécessité d'agir à l'échelle de la ville pour améliorer l'accès aux soins et aux droits, en lien avec le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale. Vernouillet mène déjà des actions de prévention reconnues (Octobre Rose, Mars Bleu, Semaine du Handicap...). Le CLS permettra désormais de coordonner tous les acteurs autour d'une stratégie commune. Il fixe une feuille de route pour répondre aux besoins de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, et s'articule autour de trois axes stratégiques :

- Mieux informer et faciliter l'accès aux soins en communiquant sur les dispositifs de soins, de dépistage et les droits en santé et en encourageant les habitants à participer aux actions de santé publique ;
- Renforcer la prévention, notamment auprès des jeunes, sur les addictions, les risques liés aux écrans et les situations de harcèlement, tout en soutenant les parents dans leur rôle. Et promouvoir une bonne hygiène de vie pour tous (alimentation, activité physique, vaccination...) ;
- Développer les actions autour de la santé mentale et sensibiliser le grand public et consolider les partenariats entre les différents acteurs.

Le CLS est animé par un comité de pilotage chargé du suivi des actions, de leur cohérence et de la coordination entre partenaires ; de comités techniques, responsables de la mise en œuvre opérationnelle et de groupes de travail, mobilisés pour réaliser les actions sur le terrain.

DES PARTENAIRES MOBILISÉS

Le CLS de Vernouillet est signé par la commune, la Préfecture des Yvelines, l'ARS Île-de-France, le Département, la CPAM et la CAF des Yvelines, le Groupement hospitalier de territoire Yvelines Nord, la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Val de Seine et l'Éducation nationale. Un projet qui s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale et le plan régional de santé, grâce à l'implication des acteurs du territoire.



Le lancement d'Yvelines musées solidaires a eu lieu au Musée Maurice Denis à Saint-Germain-en-Laye. © CD78

Renouvellement de l'appel à projets « Santé en cultures » et adoption des partenariats culturels pour « Yvelines musées solidaires » en 2026

Le Département renforce le lien social et le bien-être grâce à la culture avec « Yvelines musées solidaires » et « Santé en cultures ». Ces dispositifs, reconduits en 2026, visent à rendre la culture plus accessible et à soutenir le bien-vieillir et l'autonomie des Yvelinois.

Le Département renforce ses politiques de solidarité et de santé en plaçant la culture au cœur du bien-être et du lien social. Deux dispositifs incarnent cette ambition : le programme **Yvelines musées solidaires** (ex-SolYmusées), adopté en juin 2024, et l'appel à projets **Santé en cultures**, adopté en avril 2025. Leur objectif commun : favoriser un accès inclusif et durable à la culture, en soutenant des actions contribuant au bien-vieillir, au bien-être et au maintien de l'autonomie des Yvelinois.

En 2025, ces initiatives ont rencontré un franc succès :

- 18 musées, monuments et centres d'art engagés dans Yvelines musées solidaires ;
- 14 projets lauréats de l'appel à projets Santé en cultures ;
- 18 structures sociales ou médico-sociales jumelées ;
- plus de 150 professionnels du soin et du social mobilisés.

Fort de cette dynamique, le Département décide de reconduire pour deux ans l'appel à projets « Santé en cultures » et poursuit l'accompagnement de 19 établissements culturels dans leur démarche d'accessibilité. Chaque structure ne peut déposer qu'un seul projet par an et les projets reconduits doivent présenter une évolution notable. L'appel à projets est ouvert du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Pour Yvelines musées solidaires, l'appel à candidatures a réuni 18 porteurs pour 19 sites, tous retenus. Quatre nouveaux lieux rejoignent le programme – le Parc aux étoiles, le Donjon de Houdan, la Maison Louis Carré et l'Établissement public du château de Versailles – tandis que quinze sites reconduisent leur participation. Cette nouvelle promotion 2026 confirme l'engagement des musées yvelinois dans des démarches inclusives et la vitalité du dispositif.

Cette politique s'inscrit dans une gestion budgétaire maîtrisée, avec pour 2026 des enveloppes dédiées de 250 000 € pour l'appel à projets et 70 000 € pour Yvelines musées solidaires.



Le Département est propriétaire de 2 800 hectares d'espaces naturels sensibles dans les Yvelines. © CD78

ENVIRONNEMENT

Patrimoine naturel, le Département poursuit la gestion durable de ses forêts

L'aménagement, la gestion et la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) font partie des priorités du Département. Ses 2 800 hectares d'espaces naturels sont régis par le régime forestier de l'Office National des Forêts (ONF), un cadre qui impose pour chaque forêt départementale la réalisation d'un document d'aménagement.

L'Assemblée départementale a acté le renouvellement de ce document pour trois forêts yvelinoises et a soumis une parcelle récemment acquise au régime forestier.

Le Département des Yvelines mène une politique active de préservation et de valorisation de ses 2 800 ha d'ENS. Pour mener cette mission à bien, il prend en compte le régime forestier définit et mis en œuvre par l'Office National des Forêts. Cela se traduit par la mise en place d'un document d'aménagement pour chaque forêt qui détermine, pour une durée de 20 ans, les orientations en matière de sylviculture, d'enjeux écologiques et d'accueil du public. L'ONF est responsable de la rédaction de ces documents qui doivent être validés par le propriétaire et qui constituent une autorisation globale pour les différentes interventions qui peuvent être menées en forêt (par exemple, les équipements nécessaires au cheminement et à la gestion du ruissellement, les coupes de bois ou les interventions permettant le renouvellement des peuplements).

Les élus ont donc approuvé le renouvellement des documents d'aménagement de trois sites :

- **La forêt départementale du bois des Terriers** située sur les communes de Magnanville et Buchelay.
- **La forêt départementale de Moussus-Saint-Laurent** située sur les communes de Guitrancourt et Brueil-en-Vexin.
- **La forêt départementale de Rosny-Rolleboise** située sur les communes de Rosny-sur-Seine et Rolleboise.

UNE NOUVELLE PARCELLE INTÉGRÉE AU RÉGIME FORESTIER

Dans le bois de Méridon, propriété du Département en tant qu'ENS et situé sur les communes de Chevreuse, Choisel et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, une parcelle (1,79 ha) a été acquise par le Département en 2023. Les élus ont validé la soumission de cette parcelle au régime forestier pour constituer une zone de gestion cohérente avec l'ensemble du bois, dont le document d'aménagement est en cours d'élaboration.

QUE RETROUVE-T-ON DANS UN DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT DE L'ONF ?

- Des analyses préalables portant sur le milieu naturel et le patrimoine culturel. Elles prennent en compte les prescriptions et recommandations contenues dans les documents de référence de l'État ou des collectivités territoriales en matière de protection de l'environnement, d'aménagement de l'espace et de développement des politiques sportives, éducatives et de loisirs.
- Une partie technique sur le bilan de cycle précédent, la présentation des objectifs de gestion durable ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Y figure en particulier la programmation des coupes et plantations.
- Une partie économique, qui comprend le besoin de financement des programmes d'action.

UNE GESTION DES FORÊTS RAISONNÉE ET SUR LE LONG TERME

À travers l'adoption de ces documents, le Département confirme les changements de ses pratiques sylvicoles engagées face au changement climatique, avec une meilleure prise en compte de la dimension paysagère et de la préservation de la biodiversité.

Les trois documents d'aménagement adoptés prévoient que l'ensemble des futurs coûts de travaux forestiers seront intégralement couverts par les revenus de la vente de bois. Les autres frais engagés par le Département pour la gestion des sites (travaux écologiques, accueil du public, masse salariale des agents dédiés) seront financés par la taxe d'aménagement.

Entre 2020 et 2024, 12 forêts départementales ont vu leurs documents d'aménagement renouvelés, soit 794 ha sur les 2 531 ha de forêts départementales. La programmation des prochains documents d'aménagement concernera 27 autres forêts, qui seront à délibérer entre 2026 et 2032. Cette programmation portera à 42 le nombre total de forêts départementales faisant l'objet d'un plan de gestion durable.



« Yvelines Parasport » au collège Pierre de Coubertin à Chevreuse, en juin 2025. © CD78

SPORT

Nouveau programme Sport et Solidarités 2026-2028

Le Département lance son Programme Sport et Solidarités 2026-2028, destiné à renforcer l'accès au sport et à la culture pour tous. Il s'inscrit dans la continuité du précédent programme en le renforçant, et confirme l'engagement du Département en faveur de l'inclusion, du bien-être et de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

UN DÉPARTEMENT SPORTIF ET ENGAGÉ

Avec plus de 400 000 licenciés, les Yvelines sont le premier département sportif francilien. Si les clubs et collectivités proposent des équipements et des activités adaptés, le Département souhaite faire du sport un outil de prévention de la perte d'autonomie, de promotion de l'inclusion et de l'égalité des chances.

Depuis 2023, grâce au précédent programme, près de **200 projets portés** par des clubs yvelinois autour de thématiques sociales majeures ont été soutenus : handicap, citoyenneté, féminisation, santé et autonomie. Les athlètes soutenus sont régulièrement mobilisés pour rencontrer les publics et relayer les politiques départementales. Dans une période de diminution globale des budgets, de nombreux projets ont pu voir le jour et les comités sportifs départementaux ont réorienté leurs actions vers le parasport, le sport santé, l'autonomie et l'insertion au regard d'un besoin social grandissant. Depuis 2025, les ESMS (établissements sociaux et médico-sociaux) bénéficient également d'un soutien pour développer des projets sportifs pour leurs résidents.

MAINTIEN DES DISPOSITIFS ET PARCOURS INCLUSIFS

Pour 2026-2028, le Programme Sport et Solidarités confirme cette politique en maintenant les dispositifs existants, tels que *ChampYons club*, *ChampYons partenaires*, *ChampYons ambassadeurs*, *ChampYons santé*, l'aide aux associations de sport scolaire, *TerdevYet Investissement sportif d'avenir*. Ces dispositifs seront légèrement ajustés sur les montants de subventions et renforceront le rôle du sport comme levier de prévention de la perte d'autonomie. *ChampYons santé* sera élargi à tous les ESMS et permettra l'acquisition de matériel adapté. Le Département encouragera également le développement de sections parasportives via le programme *Club inclusif* du Comité Paralympique et Sportif Français.

Parallèlement, l'action *Yvelines Parasport* continue de sensibiliser les collégiens de dix collèges à la pratique parasportive. Depuis 2025, cette démarche inclut des parcours favorisant l'inclusion sociale, le bien-être et le développement de compétences psychosociales, telles que la communication, la confiance en soi ou la gestion des émotions. Pour 2026-2028, ces parcours seront étendus à tous les publics prioritaires – collégiens, personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, mineurs non accompagnés, enfants de l'Aide Sociale ou jeunes en insertion – en partenariat avec clubs, comités, fondations et structures culturelles et sportives, afin de renforcer la cohésion sociale.

SPORTS DE NATURE ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Enfin, le Département poursuit le développement maîtrisé des sports de nature. Avec près de 1 400 km d'itinéraires pédestres, équestres et cyclables protégés via le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) et 2 850 hectares d'espaces naturels sensibles, il concilie pratiques sportives et préservation de la biodiversité. En 2026, des parcours de trail accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, seront créés dans plusieurs forêts départementales. Pour 2026-2028, le Département maintiendra son rôle de chef de file, en assurant un maillage raisonné des espaces de pratique et des compétitions tout en sensibilisant au respect de l'environnement.

dossier de presse

Éric DELAFOY
Directeur communication & marque

06 07 11 84 52
edelafoy@yvelines.fr

-  yvelines.fr
-  [Yvelines.78](#)
-  [Les_Yvelines](#)
-  [Conseil Départemental des Yvelines](#)
-  [Département des Yvelines](#)



Yvelines
Le Département